

## Contributions du MSC à la réunion du Groupe consultatif et du Bureau du CSA du 22 juillet 2019

### Suggestions concernant l'ordre du jour :

Nous souhaiterions proposer trois points à inclure à l'ordre du jour dans les questions diverses :

- Le premier point est une question relative à la proposition d'organiser un « Sommet sur les systèmes alimentaires » envisagé pour 2021 et à l'implication du CSA dans ce dernier.
- Le deuxième point est une brève information à partager concernant la situation financière du MSC.
- Le troisième point concerne le document de contexte élaboré pour la réunion du Bureau du 25 juillet, en lien avec le renouvellement du Groupe consultatif, qui inclut une proposition à soumettre à la décision de la Plénière du CSA concernant le Règlement intérieur du CSA.

### Session du matin : Projet de décision de la 46e session du CSA sur le Programme de travail pluriannuel (2020-2023)

Nous souhaiterions partager avec vous quelques commentaires sur des sections spécifiques du deuxième projet du Programme de travail pluriannuel :

- 1) Nous pensons que l'ordre des thèmes du Programme de travail pluriannuel 2020-2023 devrait être guidé par l'importance que présente ce sujet pour les personnes les plus affectées par l'insécurité alimentaire et la malnutrition, ainsi que pour les luttes et les efforts menés afin de combattre les causes et les facteurs de la dramatique situation pour ce qui est de la faim et de la malnutrition, comme documenté dans l'édition 2019 du SOFI. Nous suggérons donc de donner clairement la priorité à l'égalité entre les sexes, aux jeunes et aux inégalités. Si un quatrième axe de travail peut être choisi, compte tenu de la charge de travail et des ressources disponibles, cela devrait être la collecte et l'analyse des données. Cet ordre de priorités devrait aussi être reflété dans le calendrier du Programme de travail pluriannuel 2020-2023.
- 2) Nous saluons la proposition sur **l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes** et nous réjouissons de prendre part à ce processus. Nous pensons que le calendrier pour les Directives volontaires ne devrait pas être précipité et devrait permettre un processus inclusif et participatif, condition fondamentale pour un résultat politique si global. En ce sens, la proposition initiale en termes de calendrier définie par le deuxième projet du Programme de travail pluriannuel devrait être conservée. Concernant les thèmes devant faire l'objet d'une priorité dans le cadre des Directives volontaires, nous pensons qu'ils sont tous hautement pertinents pour la raison d'être, les objectifs et les résultats attendus de ce processus politique et fortement pertinents pour garantir l'autonomisation des femmes et l'égalité entre les sexes dans le contexte de la sécurité alimentaire et de la nutrition. Il est prouvé que la violence et la discrimination à l'égard des femmes dans les zones rurales et les lieux de travail comme les plantations ont un impact sur leur sécurité alimentaire et leur nutrition, et que la violence domestique au sein des ménages est la forme de violence la plus répandue à leur égard, avec des répercussions sur leur sécurité alimentaire et celle de leurs enfants.

3) S'agissant de la proposition sur **L'engagement et l'emploi des jeunes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires**, nous saluons l'amélioration du texte, qui nous semble désormais plus ciblé et complet. La semaine dernière, notre Groupe de travail sur les jeunes a tenu un appel Skype ayant compté avec la présence de nombreuses personnes ; il a permis d'identifier des remarques supplémentaires qui nous paraissent cruciales pour ce sujet. Je vais vous les communiquer maintenant, et nous soumettrons également les propositions de texte spécifiques au Secrétariat du CSA :

- Nous souhaiterions insister sur le fait que ces recommandations devraient engendrer des mesures visant à rendre le secteur agroalimentaire plus attrayant pour les jeunes, afin de soutenir et de favoriser leur capacité à générer leurs propres revenus décents.
- Nous souhaiterions aussi voir inclus aux potentiels retours des investissements dans la jeunesse les avancées pouvant être réalisées en termes de concrétisation des droits humains.
- Nous pensons que l'engagement des jeunes est fondamental, de même que la reconnaissance de leur leadership, leur capacité à prendre en main leur propre développement, leur autonomie et leur diversité dans les politiques liées à la SAN.
- Nous pensons que, dans la partie introductive du texte où il est fait mention des raisons pour lesquelles les jeunes se détournent de l'agriculture, nous devrions mettre l'accent sur la faible rémunération des travailleurs de l'agriculture et de l'alimentation, qui sont souvent des jeunes. La petite agriculture n'est pas un problème en soi, comme semble le laisser entendre le texte à l'heure actuelle. Elle est et peut être une excellente option pour les jeunes, sous réserve que les politiques publiques ne soient pas dirigées contre les petits agriculteurs mais les soutiennent. Le CSA a fourni une importante orientation politique dans cette direction, comme reconnu avec la manifestation consacrée au suivi qui sera organisée lors de la 46e session du Comité.
- Nous souhaiterions aussi inclure la notion de vie décente aux objectifs.

Vous trouverez les propositions de libellés spécifiques pour inclure ces concepts à l'annexe 1 de ce document.

4) S'agissant des **inégalités**, nous souhaiterions exprimer notre surprise qu'aucun des éléments de nos [commentaires sur ce chapitre de la première version du Programme de travail pluriannuel, présenté conjointement par la Hongrie, l'Indonésie et le MSC sur ce chapitre de la première version du Programme de travail pluriannuel, présenté conjointement par la Hongrie, l'Indonésie et le MSC](#) n'ait été repris. Nous pensons qu'il s'agit d'une omission qui devrait être corrigée, notamment du fait que ces éléments avaient été inclus à des versions préalables du document et qu'ils n'avaient pas été contestés lors des réunions préalables. Les concepts centraux visaient à inclure au projet de document l'idée selon laquelle la réduction des inégalités dans les systèmes agroalimentaires inclut explicitement :

- L'accès à la terre et aux autres ressources naturelles, le financement et les marchés ;
- Les références à l'emploi décent pour les travailleurs du secteur alimentaire et agricole ;

- L'Évaluation de l'impact de la concentration des entreprises dans le commerce, la transformation et la distribution d'aliments, comme indiqué dans la note publiée par le HLPE en 2017 sur les questions critiques et émergentes ;
- L'importance d'inclure l'ODD10 à la proposition en tenant compte de sa pleine signification, qui consiste à réduire les inégalités non seulement dans les pays mais aussi entre eux.

Nous sommes par ailleurs très préoccupés que le résultat attendu de cet axe de travail, ayant été préalablement proposé et ayant obtenu un large soutien, ait été abandonné : les versions précédentes prévoyaient que le CSA élaborerait, sur la base du rapport du HLPE envisagé, des Directives volontaires pour réduire les inégalités au service de la SAN. Nous pensons qu'il est fondamental de rétablir ce résultat proposé.

Enfin, nous avons constaté une contradiction entre le texte de la section à évolution continue (selon lequel la proposition consiste à débiter le processus avec un rapport du HLPE en 2022) et le tableau de calendrier figurant à la fin de la deuxième version, qui reporte le rapport du HLPE à octobre 2013.

Nous ne saurions accepter que le processus de convergence des politiques du CSA sur les inégalités soit reporté jusqu'au prochain Programme de travail pluriannuel. Cette proposition a obtenu un large soutien, et le processus devrait débiter au plus tard avec un rapport du HLPE en 2022. La proposition portant sur les données n'a pas obtenu de soutien comparable à celui recueilli par la proposition sur les inégalités de la part des États membres et des autres participants. L'ordre doit ainsi être le suivant : tout d'abord, le processus sur les inégalités et ensuite la proposition sur les données, si cette dernière est adoptée comme processus de convergence des politiques à part entière.

## **5) Concernant la collecte et l'analyse de données**

- La collecte et l'analyse des données sont essentielles pour la SAN, comme nous l'avons dit à plusieurs reprises dans le passé. Cependant, comme l'ont indiqué plusieurs membres, aussi dans leurs commentaires écrits, le MSC n'est pas convaincu que ce sujet, tel qu'il a été proposé, soit adapté à un processus de convergence des politiques. La proposition révisée manque aussi d'explication claire de l'avantage comparatif et de la valeur ajoutée que revêtirait le CSA avec une telle initiative.
- Nous pensons que la question de l'analyse et de la collecte de données quantitatives et qualitatives devrait être incluse comme approche transversale à tous les axes de travail du CSA. C'est déjà le cas dans une certaine mesure, mais cela pourrait être renforcé à l'avenir.
- Nous pensons que le sujet de la collecte et l'analyse des données devraient faire l'objet d'un événement indépendant, comme le suggère le commentaire apporté par les États-Unis sur la première version du Programme de travail pluriannuel. Un Forum de haut niveau reposant sur des informations si précises et si bien préparé pourrait réunir des experts des institutions telles que les organismes ayant leur siège à Rome, la Banque mondiale, le CGIAR, les pays, les instituts de recherche nationaux, les universitaires, les chercheurs communautaires et d'autres pour partager leur analyse et leurs

connaissances dans le domaine de la SAN, pour rechercher des synergies améliorées, pour identifier des lacunes et pour travailler sur des stratégies visant à les surmonter. Un tel Forum de haut niveau permettrait aussi d'examiner si un processus de convergence des politiques propre au CSA est nécessaire, approprié et pleinement soutenu par les États membres et les autres acteurs.

- Dans l'hypothèse où cet axe de travail proposé viendrait à être inclus au Programme de travail pluriannuel pour 2020-2023, nous proposons l'ajout suivant au point final de la description figurant à la page 9 de la deuxième version du Programme de travail pluriannuel, qui serait conforme aux commentaires soumis par la Rapporteuse spéciale sur le droit à l'alimentation, Hilal Elver :
  - « Fournir des renseignements concernant la manière permettant de garantir que la collecte de données et leur utilisation fassent entendre la voix des personnes les plus affectées par les politiques résultant de ces données, y compris les agriculteurs et les autres producteurs d'aliments, et protéger la propriété des peuples et des communautés sur les données les concernant et leur droit à déterminer comment ces données devraient être utilisées.

#### **Concernant l'axe de travail thématique sur l'Agroécologie et les autres innovations :**

- Nous soutenons la section sur l'axe de travail thématique sur l'agroécologie et les autres innovations, qui est en réalité une extension du Programme de travail pluriannuel actuel.
- Il est très important de désigner avant jeudi un rapporteur pour ce processus, comme en a décidé le Bureau au mois de juin.
- Il est également essentiel de discuter et de convenir d'un plan de travail pour ce processus lors des réunions du GC et du Bureau de septembre, afin d'avoir une session plénière efficace et une feuille de route claire et commune sur ce processus de convergence des politiques pour la période comprise entre octobre 2019 et octobre 2020.
- Nous souhaiterions aussi souligner à nouveau l'importance de générer et de renforcer les synergies avec le processus politique en cours sur les systèmes alimentaires et la nutrition. Le projet de plan de travail devrait aussi tenir compte de cet aspect.

#### **Événement consacré au suivi des Recommandations politiques sur l'eau et le changement climatique**

- Nous saluons l'inclusion d'un exercice de bilan sur les Recommandations du CSA sur l'eau et le changement climatique.
- Par ailleurs, nous souhaiterions attirer votre attention sur la date, car nous souhaitons éviter tout chevauchement avec d'autres activités prévues en 2020, comme le Cadre d'action. Cet exercice de bilan ne devrait donc pas avoir lieu en 2020 mais en 2021.
- Cet événement devrait aussi être apparaître dans le tableau de calendrier à la fin de la deuxième version.

### Panorama général de la 46e session du CSA

Concernant ce panorama, nous avons plusieurs points à présenter aux différentes sections.

Nous avons déjà un premier commentaire concernant les résumés prévus à la fin de certaines sessions. Nous souhaiterions proposer de consacrer les 20 dernières minutes de chaque session à la lecture du projet de résumé et de ménager un espace limité pour de possibles commentaires et améliorations avant l'adoption. Les résumés devraient être brefs, clairs et concis. Un compte-rendu des sessions de la semaine pourrait être utile.

Un deuxième commentaire est que l'ordre du jour semble assez complet certains jours, notamment le mardi et le jeudi. Une session du soir est-elle envisagée lors d'une journée ? Si c'est le cas, nous suggérons que ceci soit planifié et annoncé dans les temps, non pas le jour même comme l'an dernier, avec la conséquence qu'aucun quorum n'avait été atteint. Si une session du soir est nécessaire, elle devrait être planifiée et annoncée à l'avance.

### Session plénière sur les ODD

Nous suggérons que le dialogue de la plénière avec NY soit réalisé avec un représentant politique du Bureau de l'ECOSOC ou de l'Assemblée générale, et non avec l'UNDESA.

S'agissant des questions directrices, nous souhaiterions suggérer une approche différente afin de répondre de manière plus directe et efficace à la tendance dramatique documentée dans le rapport SOFI :

1. Quelles sont les nouvelles approches que vous avez utilisées pour aborder de manière efficace les causes de la faim et de la malnutrition ?
2. Qu'est-ce qui peut et doit être fait pour changer la direction des politiques nationales et mondiales afin d'atteindre efficacement l'ODD2 et les autres ODD liés à la sécurité alimentaire et la nutrition ?

Les expériences des participants du MSC avec l'application interactive "Slido" ne sont pas particulièrement encourageantes. La Plénière du CSA ne devrait pas chercher à montrer des effets qui, bien qu'ils soient visuels, tendent en l'occurrence à être assez superficiels. Une substance consistante est plus importante que la performance. Les méthodologies utilisées pour la Plénière devraient favoriser les discussions approfondies, réellement participatives et interactives.

### Systemes alimentaires et nutrition

- Les questions directrices proposées pour la Section B sont très intéressantes et devraient orienter l'ensemble de la session, désormais divisée en A et B.
- La section A devrait permettre un feedback substantiel des consultations régionales qui auront eu lieu jusqu'à la Plénière.

- Le panel de la Section B manque d'acteurs importants comme les petits producteurs d'aliments ou d'autres secteurs actifs dans le MSC. Nous demandons instamment que ces secteurs du MSC soient inclus à ce panel.
- Comment la composition du panel a-t-elle été choisie ? Peut-on encore y apporter des suggestions ? Qu'entend-on par secteur de la vente au détail ? Est-ce que ceci inclut les petites entreprises ou les coopératives, ou les grandes chaînes de supermarchés ? Nous pensons que la discussion devrait tirer parti des expériences des entreprises les plus petites.
- Qui est responsable de la prise de décisions concernant les intervenants et les panels prévus à l'ordre du jour de la Plénière ? Nous pensons que les décisions sur l'ordre du jour de la Plénière présentant un intérêt politique doivent être prises par le Bureau après consultation du Groupe consultatif. Le Secrétariat du CSA devrait préparer les propositions mais ne pas prendre de décisions de sa propre initiative.

### Urbanisation et transformation rurale

Il a été convenu l'an dernier que les deux rapports du Président découlant des deux événements reportés sur l'urbanisation et la transformation rurale seraient partagés lors d'une réunion ouverte informelle avant d'être présentés à la Plénière. Quand cette réunion aura-t-elle lieu ?

### Panel sur les partenariats multipartites

- Le MSC avait présenté, lors de la dernière réunion du GC-Bureau, une proposition détaillée pour cet événement de la Plénière. Nous avons précédemment soumis de possibles questions directrices au Secrétariat du CSA.
- Nous sommes déçus de constater que le plan général présenté dans ce Guide du CSA reflète très peu nos suggestions pour ce panel. Nous continuons de voir un risque que l'événement de la Plénière soit utilisé, partiellement ou intégralement, pour promouvoir les partenariats multipartites présents dans le panel. Nous pensons que l'événement devrait plutôt évaluer de manière critique les impacts positifs et négatifs des partenariats multipartites sur la SAN.
- Nous suggérons qu'au moins les questions directrices trois et quatre soient dirigées à l'ensemble des panélistes.
- Une fois que le Bureau aura révisé et accepté l'événement proposé, le MSC désignera son panéliste. Cependant, comme déjà indiqué au Secrétariat du CSA, nous ne désignerons pas un-e représentant-e d'un partenariat multipartite pour l'autre panéliste, mais plutôt un expert pouvant contribuer au débat par le biais d'une analyse transversale des partenariats multipartites.

### Agroécologie

- Le débat de la Plénière devrait avant tout permettre une discussion substantielle et participative du rapport en tant que tel. Les questions directrices devraient aider à interroger le rapport dans le cadre d'une discussion approfondie. Il s'agit généralement des moments les plus intéressants et les plus concentrés des réunions du CSA.

- Les questions directrices proposées devraient donc être transformées en questions clés interrogeant l'analyse et les conclusions du rapport, afin de générer un débat approfondi pouvant servir de base au processus de convergence des politiques ultérieures en la matière. Nous proposons trois questions directrices :
  - 1) Comment votre pays/secteur perçoit-il les voies de transition indiquées dans le Rapport ?
  - 2) Le rapport souligne une série de perspectives divergentes. L'analyse est-elle suffisante et utile pour soutenir le processus d'élaboration de politiques sur ces questions ?
  - 3) Comment garantir une interface science-politique adéquate sur ces questions importantes ?
- Après la présentation, un panel composé d'États membres, des organismes ayant leur siège à Rome, du MSP et du MSC pourrait lancer la discussion, qui serait suivie d'un débat en plénière.
- La modération devrait faciliter une discussion animée ; une option possible pourrait consister à demander au Rapporteur du processus de se charger de cette tâche.
- Dans tous les cas, il serait important d'inclure, à la fin de la session, un court moment pour communiquer à tous le plan de travail après la Plénière du CSA, afin que la feuille de route pour l'avenir soit claire pour tout le monde.

#### Décennie de l'agriculture familiale

- Nous saluons cet événement, comme nous l'avons indiqué précédemment.
- Afin de cibler le débat d'une manière plus stratégique, nous suggérons de revoir la première *question directrice* de la manière suivante :  
« Comment le CSA, ses membres et ses participants utiliseront-ils la Décennie de manière plus efficace afin de promouvoir l'utilisation et l'application de ses résultats politiques ? »
- La deuxième question semble aussi un peu trop éloignée des réalités des paysans, agriculteurs et autres producteurs d'aliments. Nous suggérerions de demander :  
« Comment la Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale peut-elle être utilisée pour soutenir les petits producteurs d'aliments familiaux dans leurs efforts pour faire progresser la sécurité alimentaire et la nutrition ? »
- La Décennie des Nations Unies sur l'agriculture familiale mentionne une série de produits politiques du CSA, mais pas les principes eux-mêmes. Ces produits pourraient être retirés du pack et être remplacés par le Cadre stratégique mondial du CSA, qui comprend le large éventail des directives politiques du CSA.

#### Suivi

- Nous nous réjouissons de la tenue de cet événement. Nous pensons que la date prévue devrait être maintenue. Dans l'hypothèse où elle ne pourrait être garantie, du fait que l'ordre du jour des journées précédentes semble surchargé, il est préférable de prévoir et d'annoncer d'ores et déjà une session nocturne pour le mercredi.

#### Session spéciale sur les jeunes

Nous saluons le format proposé. Le secteur des jeunes du MSC aimerait formuler deux remarques :

- La première est qu'il est très important que le CSA saisisse cette première opportunité non seulement pour examiner comment le CSA peut mieux incorporer et aborder les perspectives et les préoccupations des jeunes, mais aussi pour intégrer les jeunes comme question transversale à court et long terme.
- La manifestation spéciale vise à tenir un dialogue interactif dirigé par les jeunes, comptant avec une forte participation des gouvernements et des autres acteurs clés.
- Ainsi, la dernière question de la partie n°3 devrait plutôt demander « quelles actions et mesures peuvent prendre les gouvernements et les autres acteurs afin de veiller à ce que les jeunes soient impliqués et engagés dans l'élaboration des politiques en matière de SAN dans leur contexte national? »

Voir les propositions de libellés spécifiques à l'Annexe 2.

### **Point 3 de l'ordre du jour : Réunion de suivi sur la gestion durable des forêts au service de la sécurité alimentaire et de la nutrition (Projet de note conceptuelle et ordre du jour)**

- Nous souhaiterions souligner la nécessité de conserver la fonction et l'accent de l'événement sur ce qui a été convenu par la Plénière :
  - Sa fonction est de débattre d'un sujet n'ayant pas été correctement abordé lors des négociations
  - Sa thématique est le lien entre les plantations commerciales et la SAN.
- Nous pensons qu'il est trop ambitieux de prévoir deux introductions techniques pour un événement aussi court. Soit une devrait suffire, soit un temps limité devrait être accordé à chacune d'entre elle.
- Nous plaçons en faveur de la réalisation de cet événement depuis longtemps. Nous ne pensons pas que la participation des secteurs du MSC devrait être réduite à une personne présentant une étude de cas. Nous espérons et suggérons que deux panélistes puissent participer pour le MSC (un pour les communautés forestières et les peuples autochtones affectés et un expert travaillant en étroite collaboration avec ces derniers sur ce sujet).
- Le Bureau a convenu, au mois de mai, d'inviter la Rapporteuse spéciale de l'ONU sur le droit à l'alimentation comme panéliste à l'événement, suite à la proposition de l'Indonésie. Nous pensons qu'il serait important qu'elle soit invitée à cet événement.
- Nous devons signaler d'ores et déjà qu'en raison de notre situation financière critique le MSC appelle les États membres et les participants du CSA à soutenir sa participation ainsi que l'interprétation pour cet événement.

### **Point 4 de l'ordre du jour : Le point sur les axes de travail du CSA**

Nous n'avons pas de commentaire.

### **Questions diverses**

- 1) **Sommet sur les systèmes alimentaires** : nous avons été informés que le Secrétaire général de l'ONU, en collaboration avec les OSR et le Forum économique mondial, prévoit de tenir



un Sommet sur les systèmes alimentaires en 2021, probablement lors de l'Assemblée générale de l'ONU de septembre 2021 à New York. Nous souhaiterions savoir comment le CSA a été impliqué dans ce processus ou comment le CSA s'y impliquera.

- 2) **Situation financière du MSC** : en raison d'une information récente que nous avons reçue du FIDA selon laquelle une importante subvention devant être octroyée au MSC ne sera pas approuvée en raison de changements dans la politique générale du FIDA applicable aux subventions (qui, selon nos informations, affecte plusieurs bénéficiaires traditionnels, dont le MSC), nous sommes confrontés à de graves problèmes de financement pour 2019 et 2020.

L'une des conséquences immédiates est que le MSC n'est probablement pas en mesure de garantir la participation des membres de son Comité de coordination aux activités d'octobre ou celle du MSC au Groupe consultatif de novembre 2019. Nous n'avons pas pour habitude d'alerter le Bureau et le Groupe consultatif du CSA sur notre situation financière, qui n'est jamais stable. Mais nous avons décidé de le faire cette fois-ci. Nous vous exhortons à envisager de soutenir la participation de nos secteurs, y compris les petits producteurs d'aliments familiaux, les peuples autochtones, les jeunes, les femmes, les consommateurs, etc. aux activités du CSA en 2019 et 2020.

Comme l'a demandé le Président du CSA lors de la réunion conjointe, le MSC fournira des informations détaillées au Secrétariat du CSA.

- 3) Nous souhaiterions en savoir plus sur le **document de contexte élaboré pour la réunion du Bureau du 25 juillet, en lien avec le renouvellement du Groupe consultatif**, qui inclut une proposition à soumettre à la décision de la Plénière du CSA concernant le Règlement intérieur du CSA.

Nos commentaires sur cette question :

- Nous avons quelques questions concernant l'idée de faire passer le statut des OSR à celui de membres d'office et hors quotas. Quelle en est la raison ? L'intention est-elle seulement de libérer des sièges dans le Groupe consultatif du CSA ? Quelles sont les implications attendues ? Nous savons déjà que les contributions financières du FIDA et du PAM en direction du CSA ne sont pas sécurisées sur une base contractuelle. Ceci va-t-il changer avec le nouveau statut ? Comment le nouveau Directeur général de la FAO a-t-il été consulté concernant ce changement et ses possibles implications ?
- Si le changement de statut était approuvé par le Bureau maintenant et par la plénière ultérieurement, comment le processus de sélection des nouveaux membres du Groupe consultatif serait-il dirigé ? Nous souhaiterions rappeler, dans ce contexte, que la plénière du CSA de 2018 a approuvé la réponse à l'Évaluation du CSA, qui demandait au Bureau du CSA d'établir des orientations à l'attention des organisations souhaitant devenir membres du Groupe consultatif. Ces orientations n'ont à notre connaissance pas été établies, et nous sommes aussi surpris de constater qu'aucune mention de cet accord en Plénière ne soit incluse au document de contexte de la réunion du Bureau de jeudi. À quelle date le Bureau pense-t-il avoir établi ces orientations ?
- Comme nous l'avons indiqué précédemment : le secteur des agriculteurs est le plus important du MSC. Les organisations de personnes pratiquant l'agriculture familiale et d'autres petits producteurs participant au MSC comptent plus de 330 millions de membres sur tous les continents. Un mécanisme séparé établi en parallèle au MSC

diviserait les organisations agricoles et paysannes qui ont travaillé très bien et efficacement ensemble dans d'autres instances, comme la Décennie de l'ONU sur l'agriculture familiale ou le Forum paysan du FIDA. Dans un récent échange de courriers avec l'OMA, le secteur des petits exploitants et agriculteurs familiaux du MSC a de nouveau cordialement invité l'OMA à rejoindre le MSC, soulignant qu'aussi bien le MSP que le MSC sont ouverts à la participation de tous les agriculteurs et de tous les producteurs d'aliments.

- Bien que le document de contexte de la réunion de jeudi contienne une liste des organisations pouvant être intéressées, deux d'entre elles au moins n'ont jamais fait parler d'elles ces deux dernières années : l'OCDE et les secrétariats internationaux sur la protection sociale. Quel est le statut de ces demandes ? Sont-elles formalisées et quelles sont leur motivation et leur raison d'être ? Quels seraient les critères en vertu desquels certaines d'entre elles seraient acceptées et d'autres non ? Nous répétons à nouveau qu'il est temps de mettre en œuvre la demande de la Plénière d'établir des orientations destinées aux organisations souhaitant rejoindre le Groupe consultatif.

#### Annex 1: Proposition de formulation spécifique pour l'axe de travail sur les Jeunes dans le PTPA:

##### 2.1.4. Promouvoir l'engagement des jeunes et l'emploi dans les systèmes agricoles et alimentaires.

###### Justification :

Les jeunes sont l'une des clés du développement durable, en particulier dans les pays en développement, où la grande majorité d'entre eux résident, souvent dans des zones rurales.

Il existe un important réservoir inexploité de possibilités d'emploi dans le secteur agroalimentaire. Pourtant, l'accès à la terre, aux ressources naturelles, aux infrastructures, aux finances, à la technologie et au savoir est limité, et la faible rémunération des travailleurs agroalimentaires souvent associée à l'agriculture à petite échelle détournent les jeunes de l'agriculture et des zones rurales. Par conséquent, beaucoup d'entre eux estiment que leur meilleure option est d'émigrer, soit vers les zones urbaines, soit vers l'étranger. Des actions sont nécessaires pour rendre le secteur agroalimentaire plus attrayant pour les jeunes, de soutenir et d'encourager leur capacité à générer leurs propres revenus décents et à assurer leur tant pour la rémunération que pour des moyens d'existence durables.

Le rendement potentiel des investissements dans la jeunesse est illimité en termes de sécurité alimentaire, de réduction de la pauvreté, de création d'emplois, la réalisation des droits humains ainsi que de paix et de stabilité politique.

Alors que l'âge moyen des agriculteurs dans le monde approche les 60 ans, il est essentiel d'élaborer des systèmes, des politiques et des programmes publiques qui engagent davantage de jeunes dans l'agriculture et les professions agricoles. L'engagement des jeunes est intrinsèquement lié à d'innombrables aspects de la réalisation de la sécurité alimentaire et d'une bonne nutrition pour tous. Parmi ces aspects, les liens avec l'égalité des genres, les droits de femmes, le continuum rural-urbain et les technologies et pratiques novatrices, y compris les nouvelles utilisations des données et les plateformes de partage des connaissances, sont particulièrement pertinents. L'axe de travail favorisera la reconnaissance de l'autonomie, agence et de la diversité en ce qui concerne les jeunes dans les politiques relatif à la Sécurité alimentaire et la nutrition.

### Objectifs et résultats escomptés :

Les objectifs de l’Axe de travail sont doubles :

- i. Engager une discussion entre toutes les parties prenantes du CSA, y compris les jeunes eux-mêmes, en ce qui concerne la promotion de la participation des jeunes à la prise de décisions en matière de la SAN ;
- ii. créer un ensemble de recommandations politiques sur l'engagement, le recrutement et le maintien des jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires en tant que moyen clé d'atteindre [la vision du CSA](#), l’ODD#2, ainsi qu’un ensemble d'autres ODD, en se focalisant également sur les ODD 5, 8, ~~et~~9 [et 10](#). Les recommandations politiques du CSA sur la jeunesse sont conçues comme un document ciblé et orienté vers l'action qui encouragera des politiques publiques favorisant des environnements propices capables de tirer parti de l'énergie et des compétences des jeunes pour améliorer les systèmes alimentaires.

L’Axe de travail bénéficiera des conclusions et des recommandations d’un rapport du HLPE sur ce thème. Ce rapport :

- Analysera les facteurs qui font obstacle à l'engagement et l'emploi des jeunes dans les systèmes agricoles et alimentaires, notamment les pénuries d'accès des jeunes : 1) à la connaissance, l'information et l'éducation ; 2) aux terres productives, aux ressources naturelles et aux intrants ; 3) aux outils productifs, à la vulgarisation, aux services consultatifs et financiers ; 4) aux programmes de formation, d'éducation et d'encadrement ; 5) à l'innovation et aux nouvelles technologies ; 6) aux marchés ; 7) aux processus de prise de décision ;
- Analysera les aspects liés à l'emploi, aux salaires et aux conditions de travail [en vue d'assurer des conditions de vie décentes ainsi que la sécurité alimentaire et nutrition](#);
- Explorera le potentiel des approches territoriales en tant que cadre analytique et opérationnel pour comprendre et aborder la complexité des transformations structurelles économiques, culturelles, sociales et spatiales qui se produisent actuellement dans le monde ;
- Explorera le potentiel des systèmes alimentaires et du renforcement des liens entre les zones rurales et urbaines en vue d’offrir des emplois plus nombreux et de meilleure qualité aux femmes et aux jeunes.

### Annex 2: Proposition de formulation spécifique pour l'événement special lors de la CSA 46:

#### Événement spécial lors de la CSA 46 :

Vendredi 18 octobre 10h00 – 13h00, Salle Rouge

L'événement spécial sera organisé par des jeunes délégués du CSA. L'objectif est que les intervenants du CSA :

- Engagent un dialogue structurel avec les jeunes délégués présents à la CSA 46 ;
- Discutent des points de vue des jeunes sur la session du CSA, les Manifestations parallèles, le PTPA 2020-2023 et la manière dont cela aidera à atteindre l’ODD #2 ;
- Examinent la manière dont le CSA peut mieux intégrer et aborder les perspectives et les préoccupations des jeunes [et l'intégration des jeunes en tant que domaine transversal dans un avenir proche et à long terme](#).

L'événement spécial vise à avoir un dialogue interactif dirigé par les jeunes avec une forte participation des gouvernements et d'autres acteurs clés.

La session sera divisée en trois parties :

Partie 1 : Points marquants de la 46e session du CSA, des événements parallèles et du ODD #2

Les jeunes délégués donneront leur avis sur la session du CSA et les manifestations parallèles, en mettant l'accent sur les points qui, à leur avis, accéléreront le plus efficacement les progrès vers la réalisation de l'ODD #2.

Partie 2 : Les jeunes et le PTPA 2020-2023 du CSA

Les jeunes délégués lanceront cette thématique en discutant du PTPA, en particulier l'Axe de travail thématique "Jeunes" proposé, « Promouvoir l'engagement des jeunes et l'emploi dans les systèmes agricoles et alimentaires ». ./ls mettront l'accent sur les attentes et demandes. Ils proposeront également des idées sur la manière d'intégrer les points de vue des jeunes dans les autres axes de travail proposés.

Partie 3 : Politiques du CSA en faveur de la jeunesse

La session explorera la question : « Comment les jeunes peuvent-ils soutenir l'adoption des recommandations et des directives actuelles et futures du CSA ? Quelles mesures les gouvernements peuvent-ils prendre pour s'assurer que les jeunes participent à l'élaboration des politiques sur la sécurité alimentaire et la nutrition dans leur contexte national ? principales parties prenantes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition prennent des mesures pour utiliser/appliquer ces recommandations et directives du CSA de manière systématique et efficace ?

Les jeunes délégués prépareront une synthèse de l'événement qui sera publiée sur la page consacrée à la 46e session du CSA.